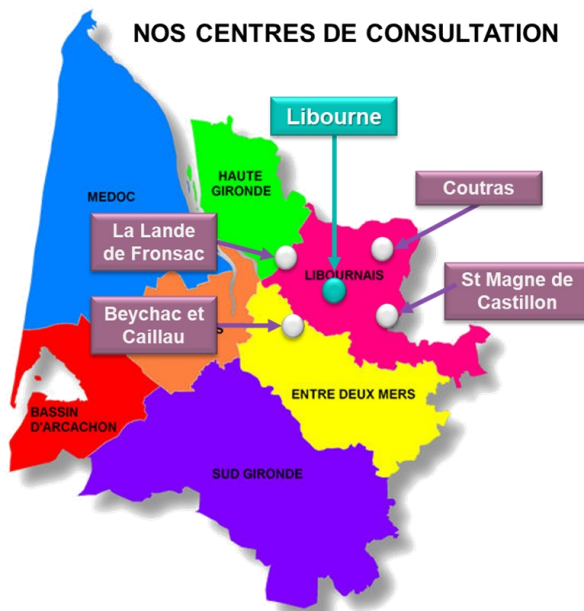


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



POUSSIÈRE DE SILICE



PRÉVENTION DES
RISQUES

La silice existe à l'état libre sous forme cristalline ou amorphe, et à l'état combiné sous forme de silicates. Les principales variétés cristallines de la silice sont le quartz, la cristobalite et la tridymite. À l'état naturel, la **silice cristalline** (et notamment le **quartz**) est présente dans de nombreuses roches (grès, granite, sable...). De ce fait, la silice cristalline est présente dans de nombreux produits comme les **bétons**, les **mortiers**, les **enduits de façade**...



Où trouve-t-on de la silice ?



Nettoyage chantier BTP



Filtration du vin



Carrières



Découpe de matériau



Démolition



Ponçage

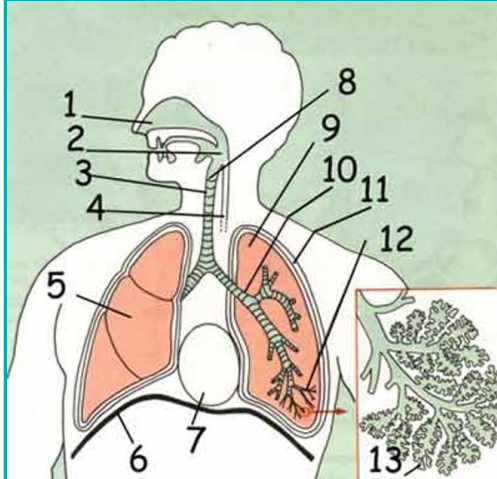


Prothésiste dentaire



Porcelaine

Voies d'entrée par inhalation :



1. fosses nasales; 2. pharynx; 3. trachée;
4. œsophage; 5. Poumon droit;
6. diaphragme; 7. cœur; 8. larynx;
9. poumon gauche; 10. bronches;
11. plèvre; 12. bronchioles; 13. alvéoles

Balayage et soufflette sont à proscrire.



Recommandations

- Ne pas manger, ne pas fumer, ni boire sur le lieu de travail
- Utiliser un casier double compartiments (séparer les vêtements)
- Se laver les mains et le visage avant de manger, prendre une douche en fin de poste.
- Changer de tenue avant le retour / entretenir sa tenue de travail

Elle est considérée comme un **agent cancérogène** pour lequel des mesures de prévention spécifiques doivent être respectées (art. R.4412-59- à R.4412-93 code du travail). L'employeur devra évaluer spécifiquement les risques, renforcer les mesures et les moyens de protection, contrôler les VLEP, accroître l'information et la formation des salariés. Les travaux exposant à de la silice cristalline sont interdits, sauf dérogation sous conditions, aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans.

Effets possibles sur la santé

Ces maladies peuvent apparaître jusqu'à 35 ans après l'exposition

TOXICITÉ AIGÜ	Irritation des yeux et des voies respiratoires	
TOXICITÉ CHRONIQUE	BRONCHITE CHRONIQUE	Inflammation des bronches, aggravée chez les fumeurs (toux, crachats, difficultés à respirer).
	SILICOSE	Fibrose pulmonaire susceptible d'entraîner une insuffisance respiratoire progressive.
	CANCER DU POUMON	Les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont considérés comme cancérogènes (arrêté 26/10/2020).
	MALADIES AUTO-IMMUNES	Insuffisance rénale, sclérodermie, lupus érythémateux disséminé LED, polyarthrite rhumatoïde, vascularité.

PROTECTION COLLECTIVE



Machine avec système d'abattage à l'humide



Aspirateur de chantier



Machine équipée d'une aspiration



Engins équipés de cabine climatisée et pressurisée à air épuré

PROTECTION INDIVIDUELLE

Elle vient en complément de la protection collective dans le cas où celle-ci n'est pas suffisante.

EN FONCTION DU NIVEAU D'EXPOSITION



Masque anti-poussière de type FFP3 pour des travaux de courte durée (moins de 15mn).



Demi-masque avec cartouche P3 pour des travaux de moins d'1 h

RECOMMANDÉ POUR LES TRAVAUX DE PLUS D'1 HEURE

Appareil à ventilation assistée avec cartouche P3 pour des travaux de plus d'1h.



Suivi médical

Les salariés exposés à la silice cristalline doivent bénéficier d'un suivi médical renforcé et d'examens complémentaires.

N'hésitez pas à solliciter votre service de Prévention et de Santé au Travail.



Si vous souhaitez télécharger cette plaquette, n'hésitez pas à visiter notre site internet

www.sistlib.org